



# Une intégration des minorités est-elle possible dans une France à la recherche de son identité ?

Mémoire de géopolitique

du chef d'escadron (gendarmerie) Francis FORMELL  
dans le cadre du séminaire « Géopolitique de la France »

Directeur : Professeur Christophe Réveillard

Mars 2006

## **FICHE DOCUMENTAIRE**

*1* Une intégration des minorités est-elle possible dans une France à la recherche de son identité ?

*2* Chef d'escadron Francis FORMELL (gendarmerie) France

*3* 22 mars 2006

*4* Division B, Groupe 4

*5* Présentation

Les émeutes de novembre 2005 survenues en France ont tragiquement rappelé la fragilité des équilibres mis en place dans les banlieues françaises. La vision en direct de la désintégration supposée du modèle français a fasciné les médias et les populations du monde entier, contrastant avec cette France arrogante, détentrice de valeurs humanistes universelles. L'immigration récente n'est pas le seul facteur permettant de comprendre cette crise mais elle participe à la perte de repères par l'apport de cultures différentes. Ainsi, en dépit d'une histoire commune longue et riche qui a construit le socle de l'identité française, les évolutions récentes de la société ont peut être atteint un point de rupture qui génère une crise identitaire renforcée par les conséquences d'une immigration extra européenne importante et par la perte de souveraineté consentie dans la construction européenne. Dans ces conditions, le processus d'intégration des populations extra européennes est confronté à de réelles difficultés, cependant, des signes encourageants peuvent être relevés qui, combinés avec une politique volontariste peuvent, sinon résoudre, améliorer la situation.

*7* Mots clés : France, identité, laïcité, islam, chrétienté, immigration, intégration, assimilation

# **Une intégration des minorités est-elle possible dans une France à la recherche de son identité ?**

## **SOMMAIRE**

### **Introduction**

### **I Fondements de l'identité française**

### **II Une crise identitaire**

### **III Les conditions de l'intégration de la population immigrée d'origine extra européenne en France**

### **Conclusion**

## **Introduction**

Les émeutes de novembre 2005 survenues en France ont tragiquement rappelé la fragilité des équilibres mis en place dans les banlieues françaises. Leurs conséquences furent lourdes tant sur le plan économique (environ 250 millions d'euros de dégradation) que sur le plan de l'image de la France dans le monde. La vision en direct de la désintégration supposée du modèle français a fasciné les médias et les populations du monde entier, contrastant avec cette France arrogante, détentrice de valeurs humanistes universelles. Ces mouvements sociaux ont naturellement suscité de nombreuses interprétations fonction de la sensibilité politique de chacun, les expliquant au travers d'une fracture sociale, d'un échec de la politique d'intégration, d'une montée des communautarismes ou d'une perte des valeurs de la République. Ces évènements prévisibles ne sont que le révélateur de changements profonds au sein de la société française modifiant sa cohésion, ses valeurs et débouchant sur une crise identitaire source de perte de puissance. L'immigration récente n'est pas le seul facteur permettant de comprendre cette crise mais elle participe à la perte de repères par l'apport de cultures différentes. Elle l'amplifie et rend plus délicate une intégration dans une France à la recherche de son identité.

Ainsi, en dépit d'une histoire commune longue et riche qui a construit le socle de l'identité française, les évolutions récentes de la société ont peut être atteint un point de rupture qui génère une crise identitaire renforcée par les conséquences d'une immigration extra européenne importante et par la perte de souveraineté consentie dans la construction européenne. Dans ces conditions, le processus d'intégration des populations extra européennes est confronté à de réelles difficultés, cependant, des signes encourageants peuvent être relevés qui, combinés avec une politique volontariste peuvent, sinon résoudre, améliorer la situation.

## **I Fondements de l'identité française**

Selon Aymeric Chauprade<sup>1</sup>, l'ethnie, la langue et la religion sont trois grands critères qui définissent l'identité et permettent d'introduire la notion essentielle de minorité en géopolitique. D'autre part, outre la démographie qui constitue un critère

---

<sup>1</sup> A Chauprade, *Géopolitique, constantes et changements dans l'histoire*, 2<sup>e</sup> ed, Paris, Ellipses, 843p

objectif, l'identité ne saurait oublier la mémoire des civilisations et des grands chocs civilisationnels.

La construction d'une identité obéit à un processus long. Il est donc essentiel d'étudier les fondements de l'identité afin de comprendre comment l'émergence de nouveaux facteurs peuvent la modifier et expliquer les conséquences probables qui en découlent.

### 11 Le rôle prépondérant de l'église dans la construction française

L'église catholique est un acteur essentiel de l'histoire de France et constitue un élément structurant de son identité. Le système de valeur construit patiemment au cours des siècles s'est élaboré sous son influence ou pour la contrer. Elle a toujours constitué un élément central, que ce soit dans la sphère purement spirituelle ou dans la sphère politique.

Comme le décrit Jacques Bainville<sup>2</sup>, l'unité française se forge très tôt, sous le royaume des francs, par alliance avec l'église. Au moment de l'effondrement de l'empire d'occident, ce dernier laissait une grande confusion. En Gaule christianisée, l'autorité tomba naturellement entre les mains de ceux qui possédaient l'ascendant moral : les évêques. Admirative de l'ordre romain, l'église chercha à rétablir une autorité chrétienne. Les francs, anciens soldats valeureux de Rome, qui la protégeaient des invasions, constituaient une force militaire. Saint Rémi, évêque de Reims, et Clovis comprirent l'intérêt réciproque d'une alliance. Lorsqu'à Tolbiac, en 496, il fit vœu de recevoir le baptême, s'il était vainqueur des Alamans, non seulement il avait mis en fuite l'ennemi héréditaire mais il était devenu chrétien. Il a pu ainsi s'appuyer sur le clergé pour prendre le contrôle du territoire national. Cependant, l'usage des Francs qui voulait que le domaine royal fût partagé à l'exclusion des filles, entre les fils du roi défunt, ne permit pas de stabiliser géographiquement la France. La religion catholique montrait déjà cependant son rôle tant spirituel que politique.

Cette alliance se poursuit avec la dynastie carolingienne, qui lie étroitement la construction dynastique et territoriale à la légitimité religieuse donnée par l'église. Il faudra attendre les Capétiens pour voir émerger une lutte contre la théocratie afin de

---

<sup>2</sup> J Bainville, *Histoire de France*, 12<sup>e</sup> ed, Paris, Fayard, 572p. (1<sup>ère</sup> éd 1924)

refuser le pouvoir excessif du clergé et des papes, marquant ainsi le début d'une inféodation du fait religieux au fait national.

La question religieuse apparaît sous Philippe Auguste comme une question de géopolitique intérieure, la répression de l'hérésie albigeoise pouvant être présentée comme une lutte des capétiens contre la féodalité toulousaine. Elle prendra une dimension plus spirituelle sous Saint Louis où le rayonnement de la France était dû autant à la gloire des armes qu'à sa hauteur morale. Il n'obéit cependant pas au clergé et refuse de faire de la France une théocratie. Cette aura permit à Philippe Le Bel, en 1302, de défendre son pouvoir temporel contre la papauté puis d'instrumentaliser la religion au service de la raison d'Etat afin de mener un procès en inquisition contre les Templiers qui constituaient une menace contre la royauté.

La montée du protestantisme va se ressentir en géopolitique intérieure et engendrer une période d'instabilité où la religion est instrumentée par des puissances extérieures avant de retrouver une paix intérieure avec l'accession au trône de l'homme aux deux religions, Henri IV. L'habileté des rois de France consistera à mener de front une politique intérieure à prépondérance catholique tout en ménageant les protestants afin d'assurer l'unité du pays, et à l'extérieur, une politique de soutien aux princes protestants contre la Maison d'Autriche d'obédience catholique. Après l'adoption du traité de Westphalie en 1648, la France ne possède plus de menace à l'Est suite à l'émiettement des Etats allemands, donc n'étant plus contraint de ménager les protestants, Louis XIV peut dès lors révoquer l'édit de Nantes afin d'affirmer la politique de l'Etat face aux particularismes régionaux.

Ainsi, selon Aymeric Chauprade, « au moins jusqu'au Grand Siècle, le fait religieux occupe une place de première importance dans la géopolitique française. L'Etat se construit à l'intérieur contre les particularismes religieux, lesquels sont souvent les instruments de l'étranger, et développe une politique étrangère d'essence réaliste qui utilise le fait religieux comme facteur de puissance politique. »<sup>3</sup>

Avec la révolution française, la notion d'une séparation complète de l'église et de l'Etat pris forme pour faire naître une notion purement hexagonale, inconnue et intraduisible dans de nombreux pays car héritée de l'histoire de France : la Laïcité.

## 12 Une construction conflictuelle de la Laïcité

---

<sup>3</sup> A Chauprade, *Géopolitique, constantes et changements dans l'histoire*, 2<sup>e</sup> ed, Paris, Ellipses, p392

La laïcité est aujourd'hui la valeur française fondant son identité la plus débattue depuis le développement de revendications culturelles ou religieuses, parfois ethniques, portées notamment par la minorité musulmane. Cependant, cette valeur parfaitement ancrée dans notre culture est le résultat d'une longue évolution conflictuelle dans une France alors majoritairement catholique.

Plutôt que de parler de laïcité, nombres d'auteurs comme Jean Baubérot préfèrent parler de laïcisation qui décrit le lent processus de maturation de ce concept. Les prémices apparaissent déjà dans la partie développée précédemment qui décrit le rôle essentiel de l'église dans l'histoire de France. Ils peuvent se percevoir dans l'inféodation du fait religieux au fait national pratiquée par les Capétiens. D'autre part l'Edit de Nantes (1598) donnait aux protestants minoritaires des droits qu'aucune minorité religieuse ne possédait alors en Europe. Sa révocation en 1685, les plaça dans une situation d'intolérance qui n'était plus concevable à la fin de l'ancien régime. En créant en 1787 un état civil spécifique aux protestants était ainsi apparu une dérogation laïque pour une partie minoritaire du pays.

Dans un entretien publié dans la revue *Regards sur l'actualité* numéro 298 de février 2004, Jean Baubérot définit trois seuils de laïcisation.

Le premier seuil s'est construit après la révolution française entre 1789 (Déclaration des droits de l'homme et du citoyen) et 1806 (création de l'université). La liberté de culte est explicitement exprimée dans la constitution de 1791, l'état civil est laïcisé, le mariage civil est créé. Dans le même temps cependant, une forme de religion civile apparaît avec son calendrier, ses martyrs, ses déesses, Liberté et Raison. L'empire stabilisera la situation par le régime du concordat qui constitue un système de cultes reconnus, protégés et contrôlés par l'Etat qui salarie les évêques, les curés et les pasteurs. Ce premier seuil se caractérise par :

- une fragmentation institutionnelle où la religion est concurrencée par d'autres institutions (médecine, école) ;
- une reconnaissance de la légitimité sociale de la religion qui reste une institution de socialisation. Au-delà du religieux, elle est source de la morale qui permet le vivre ensemble ;
- le pluralisme des cultes reconnus : le catholicisme, religion de la grande majorité des français, doit partager la reconnaissance de légitimité avec d'autres cultes reconnus : le protestantisme luthérien et réformé, le judaïsme.

Sous la Restauration et pendant le Second Empire, le débat se ranime et la nécessité de choisir entre la religion catholique et les idéaux de la « société moderne » occupe les esprits en 1960 aboutissant au conflit « des deux France ». Après la défaite de 1870, une tentative de restauration soutenue par les catholiques échoue au profit de républicains majoritairement anticléricaux.

Le second seuil de laïcisation est engendré par cette crise. Il aboutit à une égalité formelle de cultes séparés de l'Etat. Il s'est construit de 1882 (loi Jules Ferry sur l'instruction publique obligatoire) à 1905 (loi de séparation des Eglises et de l'Etat).

Ce second seuil comporte trois caractéristiques :

- une dissociation institutionnelle : les Eglises sont désormais de droit privé et doivent prendre une forme analogue à l'association ;
- une absence de légitimité sociale institutionnelle de la religion : les préceptes moraux de la religion ne sont ni combattus ni imposés par l'Etat ;
- la liberté de conscience et de culte fait partie des libertés publiques sans distinction entre des cultes reconnus et d'autres qui ne le seraient pas.

Cette laïcité va faire l'objet de compromis afin de pacifier ce conflit. La laïcité scolaire, particulièrement conflictuelle le reflète bien. En effet, si le cours d'instruction morale et religieuse est supprimé, l'école doit cependant prévoir un jour de congé pour permettre aux parents d'envoyer leurs enfants au catéchisme. Pacifié, la laïcité sera progressivement acceptée par tous et son apaisement sera consacré par son inscription dans la constitution de 1946 et 1958. Les catholiques se sont adaptés à la laïcité et l'ont faite leur en redécouvrant une parole essentielle du Christ qui pose le principe de la distinction des domaines spirituel et temporel : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu » (Mathieu XVII/21).

L'auteur distingue un troisième seuil, de 1968 à 1989, plus séculariste que laïcisateur qui se caractérise par :

- un processus de désinstitutionnalisation ;
- une crise de la socialisation morale ;
- une nouvelle donne pluraliste.

Ce troisième seuil sera développé lors de l'étude de la crise identitaire actuelle.

Cet historique démontre bien les ruptures dans la construction conflictuelle de la laïcité ainsi que le rôle prépondérant qu'a joué l'école pour ancrer les valeurs qui ont forgé l'identité de la République française. Elle a joué un autre rôle essentiel qui fonde notre identité, l'apprentissage de la langue française.

### 13 Une langue unificatrice : le français

L'histoire du français est celle de la construction, multiséculaire, d'une langue conçue comme unitaire dans son ambition politique : un monolinguisme institutionnel.

L'intérêt que l'Etat français, qu'il fût royal, impérial ou républicain, a porté à la langue est une constante. Avec l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539), établissant désormais pour tout le royaume la rédaction en français des actes de justice, s'exprime pour la première fois cette volonté. Un siècle plus tard, Richelieu fonde l'académie française dans une France où le patois domine encore largement. La révolution française va accentuer ce processus. De janvier 1790 à juillet 1793, les révolutionnaires ont tenu compte du multilinguisme dont l'enquête de l'abbé Grégoire montrait l'étendue en France. Mais cette pratique est abandonnée en 1793, et désormais, l'Etat français cherche à imposer de façon systématique l'usage exclusif du français. La rupture de l'été 1793 provient certes des difficultés de la traduction mais aussi du soupçon accusant les langues régionales périphériques de complicité avec les ennemis aux frontières ainsi que de la volonté farouche des vendéens de s'accrocher à leur patois et à la monarchie. Ainsi, le 30 septembre 1793, devant le Comité de l'instruction publique, l'abbé Grégoire affirme « il est plus important qu'on ne le pense en politique d'extirper cette diversité d'idiomes grossiers qui prolongent l'enfance de la raison et la vieillesse des préjugés». Bertrand Barère, membre du comité de salut public explicite clairement cette pensée : « le fédéralisme et la superstition parle bas breton ; l'émigration et la haine de la république parle allemand ; la contre révolution parle italien ; et le fanatisme parle basque. Cassons ces instruments de dommage et d'erreur. ». Ces deux citations démontrent bien la volonté d'imposer le français dans un but géopolitique pour unifier le pays. Ainsi la loi du 2 thermidor an II (20 juillet 1794) stipule que « nul acte public ne pourra, dans quelque partie que ce soit du territoire de la république, être écrit qu'en langue française ». De même, l'enseignement fourni dans les écoles publiques au temps de Jules Ferry n'est qu'en français et l'usage des patois y est réprimé. Après la défaite de Sedan, l'école a pour tâche prioritaire d'achever le monolinguisme de la France afin de s'assurer du sentiment national et l'attachement à la république des jeunes générations.

## **II Une crise identitaire**

En dépit de la solidité de la construction historique de l'identité française, la France traverse cependant une crise identitaire qui se ressent chaque jour à la lecture des quotidiens nationaux. Les raisons qui permettent d'expliquer cette crise sont de deux ordres, les premières que l'on peut qualifier d'interne au peuple français et à la dérive de ses institutions et les deuxièmes que l'on peut raccrocher à des facteurs extérieurs.

### 21 Analyse des facteurs exogènes de la crise

Les facteurs externes de la crise sont liés à la fois à la mondialisation dans un contexte économique français difficile, aux conséquences de la construction européenne mais surtout à l'immigration qui a généré sur le sol français la constitution de fortes minorités de culture musulmane.

#### *211 Le déclin français*

La thèse du déclin français, soutenu par Nicolas Baverez, date de la fin des années 90. Elle prit véritablement son essor suite au succès de son livre *La France qui tombe*. Depuis les essais sur le déclin français se sont multipliés : *France en faillite* (Rémi Godeau), *L'Agonie des élites* (Jean Brousse et Nathalie Brion), *La Société de la peur* (Christophe Lambert), *Illusions gauloises* (Pierre Lellouche). Les exemples ne manquent pas pour démontrer le sentiment d'un déclin en France.

Avant de vérifier l'existence ou non d'un déclin français, il est indispensable de donner une définition du déclin. Thierry de Montbrial le définit ainsi : « Le déclin c'est tout simplement le recul du potentiel » et « d'une manière générale, on peut définir le potentiel d'une nation ou de toute autre unité active comme sa capacité d'agir, c'est-à-dire de modifier son environnement »<sup>4</sup>. A la vue de cette définition, la notion de déclin est relative. En effet, à ressources données, le potentiel d'un pays est d'autant plus faible que celui de ses concurrents est élevé. La notion de déclin cependant se distingue de celle de décadence, beaucoup plus controversée. La notion de décadence se réfère aux valeurs. Comme l'écrivait Raymond Aron « l'abaissement est un fait, la décadence, une hypothèse qu'on ne saurait démontrer ou réfuter » notamment à cause de « l'indétermination de l'avenir ».

---

<sup>4</sup> Comment va la France ? Une diplomatie affaiblie par les paralysies économiques, *Le Monde*, 18 septembre 2003

Or l'Europe et en particulier la France n'ont cessé de décliner face aux Etats-Unis depuis la fin de la première guerre mondiale, la seconde guerre mondiale apportant le coup de grâce. Après 1958, De Gaulle a redoré le blason de notre pays et avait compris qu'une politique internationale n'avait de crédibilité que si les finances du pays étaient saines. Avec la chute de l'URSS, le déclin s'est accéléré. La disparition du contrepoids des Etats-Unis a augmenté leur potentiel, c'est pourquoi ils s'imposent désormais comme unique superpuissance. D'autre part, l'armement atomique, dont dépendait énormément la position internationale de la France, n'a plus la même signification depuis la fin de la guerre froide. Par ailleurs, alors que nombre des concurrents de la France se sont restructurés, les responsables politiques français n'ont pas été en mesure de conduire des réformes d'envergure, se heurtant à de forts corporatismes. Ainsi, la France qui avait un taux de croissance de 3,2% en moyenne dans les années 1970, en possède un aujourd'hui inférieur à 1,6%. C'est l'un des seuls pays développés à posséder un chômage structurel de l'ordre de 10% depuis un quart de siècle. Sa dette est passée de 23% du PIB en 1974 à plus de 62% alourdissant considérablement les finances publiques et transférant la charge aux générations suivantes. Or pendant ce temps, le Royaume Uni qui possédait un PIB inférieur de 25% à la France dans les années 70, dépasse désormais celui de la France de 10%, avec seulement 5% de chômeurs. De même, l'Espagne a divisé par trois le nombre de ses chômeurs sur la même période.

Ce déclin a naturellement été perçu par nos concitoyens et peut expliquer lors du suffrage du 21 avril 2002 la part considérable prise par le vote extrémiste (35% droite et gauche confondue). Le phénomène n'a pas échappé à la presse étrangère, plaçant l'arrogance du modèle français face à ses résultats. Ainsi, au plus fort de la crise des banlieues, Adam Gopnik dans le *New-Yorker* expliquait : « depuis 1789, les français préfèrent la beauté des idées au prosaïsme de l'action ».

Ce déclin français et son sentiment, pour une nation fière qui, au cours de son histoire, a joué un rôle de premier plan, sont difficiles à supporter. D'autre part, il se conjugue à une construction européenne à la recherche de son âme.

#### *212 Dilution de l'identité française dans la construction européenne.*

Le but premier de la construction européenne était d'éviter l'émergence d'un nouveau conflit sur le théâtre européen. La construction prenait tout son sens et a démontré dans ce cadre sa redoutable efficacité. Cependant, son succès paraissant tellement flagrant, l'idée même d'un conflit en Europe paraît absurde pour nombre de

nos concitoyens. La construction européenne se vide alors de son sens. Elle ne se résume plus qu'à un espace économique. Cette perte de signification est douloureusement ressentie en France. Non seulement la France ne possède plus la position qu'elle souhaiterait ou qu'elle s'imaginait avoir sur le plan international, mais elle ressent de plus une perte de souveraineté dans une Europe sans identité.

La France rêve d'une Europe puissance qui puisse lui redonner sa grandeur. Cependant l'Union ne possède pas d'identité propre, d'unité politique qui puisse lui permettre d'élaborer une stratégie, d'accroître sa puissance dans l'avenir. L'augmentation récurrent du nombre de membres rend plus complexe les actions communes de « politique étrangère et de sécurité commune » puisque l'unanimité est nécessaire pour toute décision de quelque ampleur. Comme l'explique Michel Rocard, « l'élément essentiel de la cohésion d'une nation est avant tout l'idée qu'elle se fait de sa sécurité ». Or « Pour l'Irlande, la Finlande, la Suède, et l'Autriche, l'idée que c'est leur neutralité qui a assuré durablement leur sécurité est profondément enracinée dans l'esprit populaire. » « Pour la Grande Bretagne, ce sont les liens spéciaux avec les Etats-Unis qui sont la clé de la sécurité depuis plus d'un siècle. » de plus, dans ce contexte, « la France a nourri dans la dissuasion nucléaire une confiance qui confine à la naïveté, ce qui l'a amenée à relativiser par trop l'importance de ses alliances. »<sup>5</sup> Ces divergences rendent délicates voire impossibles toutes prises de décision possédant des incidences géopolitiques. L'espoir placé par la France dans une Europe puissance relève à court terme d'un mythe. Faire rallier la population à ce mythe ne peut entraîner que désillusion.

D'autre part, l'état actuel de ses finances ne permet plus à la France de peser fortement sur la politique européenne. Il est difficile de transposer ses rêves et de convaincre ses partenaires lorsque l'on rencontre les plus grandes difficultés pour respecter les règles que l'on a édictées et que l'on a parfois faites appliquer avec intransigeance aux autres. Une perte de crédibilité s'installe et le discours français ne parvient plus à convaincre. Les récentes discussions sur la baisse de la TVA pour la restauration et le bâtiment démontrent clairement la perte d'influence de la France.

L'Europe est alors souvent présentée comme bouc émissaire, comme responsable de tous nos maux, comme instrument de blocage. Cette attitude renforce le sentiment anti-européen et la France se retrouve dans la position paradoxale ou d'un

---

<sup>5</sup> *Le monde*, point de vue, du bon usage d'une Europe sans âme, Michel Rocard, éd 18/11/03

coté elle est à l'initiative de la constitution européenne, soutenue par l'ensemble des partis politiques et la quasi-totalité des syndicats et de l'autre, assiste au refus par référendum de sa ratification. Cet épisode met en lumière également la séparation grandissante entre nos élites et le peuple français. Elle révèle une crise de la représentativité. La pratique du double jeu, vote des directives européennes puis transfert de la responsabilité de la décision auparavant votée à Bruxelles, montre ici ses limites. Certes 80% des lois françaises sont des adaptations des directives et règlements européens, mais ces derniers ont été négociés par des représentants de la souveraineté française. Cette méconnaissance ainsi que la perte d'influence de la France au sein de cette institution conduisent les français à concevoir une perte d'identité française à travers la construction européenne. La décision favorable du président de la République au lancement des négociations à propos de la future adhésion de la Turquie, en dépit d'un refus majoritaire des français, ne fait que renforcer ce sentiment.

### *213 L'immigration en France*

La France, comme cela a été démontré précédemment, a été pendant des siècles une terre chrétienne globalement homogène. Cette identité est aujourd'hui minée par les conséquences de l'immigration récentes.

L'immigration en France remonte au milieu du XIX<sup>ème</sup>. La population étrangère en France fait un premier bond de 1851 à 1881, passant de 400 000 à plus de 1 100 000 (représentant 3% de la population totale), profitant de l'expansion industrielle sous le Second Empire, puis un second pendant la phase de reconstruction de l'économie à la fin de la première guerre mondiale. En dix ans, de 1921 à 1931, la population étrangère triplera en France atteignant trois millions de personnes. Les raisons de cette immigration ancienne sont à rechercher dans la baisse de la natalité précoce (comparée aux autres nations européennes) de la France. En effet, alors que la nation française est la plus peuplée d'Europe au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle, elle n'occupe plus que la cinquième place en 1914, le taux de fécondité ayant chuté de 50% entre 1870 et 1914.

Avant la première guerre mondiale, cette immigration était quasi exclusivement européenne, donc de culture judéo chrétienne. C'est vers 1910 que l'on peut situer le début de l'immigration des personnes originaires du Maghreb. Après la seconde guerre mondiale, le courant migratoire en provenance d'Algérie s'est développé, car il n'était pas freiné par des démarches administratives. A partir des années 60, l'éventail des origines s'est ouvert avec l'arrivée d'immigrés du Portugal, du Maroc, d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud-Est. Cependant, cette immigration était motivée

essentiellement pour des raisons économiques, les étrangers n'ayant pas vocation à rester sur place. Une transition importante est marquée en 1974. Avec l'adoption du regroupement familial, l'immigration économique se transforme en immigration de peuplement. De 1962 à 1999, la part des immigrés présents en France venus de l'ensemble de l'Europe a baissé constamment passant de 78,7% à 44,9%.

Le tableau ci-dessus classe les étrangers selon la nationalité déclarée lors des recensements de 1975, 1982, 1990 et 1999 (source INSEE).

|                   | 1975             | 1982             | 1990             | 1999             |
|-------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Europe            | 2 090 235        | 1 768 176        | 1 459 113        | 1 333 310        |
| Afrique           | 1 192 300        | 1 594 772        | 1 633 142        | 1 417 831        |
| Asie              | 104 465          | 289 560          | 424 668          | 410 293          |
| <i>Dont Turcs</i> | <i>50 860</i>    | <i>122 260</i>   | <i>197 712</i>   | <i>205 589</i>   |
| Autres            | 1405             | 1400             | 2 260            | 3 037            |
| <b>Total</b>      | <b>3 442 415</b> | <b>3 714 200</b> | <b>3 596 602</b> | <b>3 258 539</b> |

Ce tableau démontre bien une part croissante de la proportion de population extra européenne au sein de la population étrangère en France. Or la grande partie de cette population possède une culture très différente de la culture européenne, puisant nombre de ces repères dans l'islam.

D'autre part, l'enquête de contrôle, lors du recensement de 1990 avait relevé un taux d'omissions nettes de 1,1%, qui était le double pour les jeunes âgés de 20 à 30 ans et proche du quadruple pour les populations métropolitaines originaires de pays musulmans. Or aucun contrôle n'a été réalisé sur le recensement de 1999, qui ne démontrerait pourtant pas une meilleure fiabilité que celui de 1990.

Ainsi, si l'on procède aux redressements nécessaires du recensement de 1999, on obtient les résultats suivants pour l'ensemble des métropolitains originaires d'Afrique, du Maghreb et de Turquie :

- Population *née étrangère* : environ 3 millions (au lieu de 2,376 millions) ;
- Population *née en France d'au moins un parent étranger* : environ 3,5 millions (au lieu de 2,736 millions) ;
- *Ménages immigrés* : 4,3 millions (au lieu de 3,304 millions)<sup>6</sup>.

<sup>6</sup> Philippe Bourcier de Carbon, *Essai de projection des populations d'origine étrangère, résidentes en Métropole, observées au recensement général de la population du 8 mars 1999*, Actes du colloque de l'IGP des 10-11 octobre 2003 : *Ces migrants qui changent la face de l'Europe*, L'Harmattan, 2004

(Dans ce cadre, la population née étrangère correspond aux étrangers et aux français par acquisition, les ménages immigrés sont ceux pour lesquels la personne de référence ou son conjoint est né(e) étranger(e) à l'étranger).

Il est possible d'estimer, toujours pour cette même population, que l'effectif des *ménages immigrés* serait aujourd'hui de l'ordre de 5 millions environ (près de 9% de la population métropolitaine totale). Elle compterait environ 1,4 million de jeunes de moins de 15 ans (Près de 13% des jeunes de métropole). Par conséquent, il est logique que, compte tenu de son importance relative, cette population de culture musulmane modifie la perception que les français ont de la France. J'aborderai dans les parties suivantes, les difficultés d'intégration de ces populations si différentes de celles à l'origine de l'identité française.

D'autre part, si l'on se projette dans l'avenir, en 2030, en supposant une constance des niveaux de fécondité et des soldes migratoires, cette population et ses descendants pourraient approcher les 9,6 millions de personnes (15% de la population métropolitaine totale). Elle pourrait donner le jour à près de 200 000 naissances (soit 30% des naissances métropolitaines) et compterait 2,6 millions de jeunes de moins de 15 ans (25% des jeunes de métropoles).

Ces études statistiques sont contraintes de travailler à partir de la nationalité. Il est difficile en France de travailler sur l'ethnie ou la religion. En effet, la tradition française en matière de statistique publique interdit la prise en compte de ces variables ainsi que les opinions politiques ou syndicales. Ainsi, la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés stipule dans son article 8 modifié par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 : « Il est interdit de collecter ou traiter des données à caractère personnel qui font apparaître, directement ou indirectement, les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ou l'appartenance syndicale des personnes, ou qui sont relatives à la santé ou à la vie sexuelle de celles-ci ». Ces interdictions permettent de comprendre les écarts sensibles entre les différentes études qui quantifient la population extra-européenne en France ainsi que les musulmans en France.

Néanmoins, cette projection dans l'avenir, fondée principalement sur la nationalité, conserve, compte tenu de l'échelle de temps, un niveau de fiabilité important. Etant donné la part conséquente de la population étrangère en France, les problèmes liés à l'intégration, s'ils n'ont pas été résolus d'ici là, seront une cause majeure de déstabilisation de la République.

Après avoir étudié les facteurs externes à l'origine de la crise identitaire française, analysons les facteurs endogènes.

## 22 Les facteurs endogènes de la crise identitaire

La crise identitaire que nous connaissons actuellement peut s'expliquer en grande partie par le troisième seuil de laïcisation que nous rencontrons aujourd'hui, et qui s'est révélé à partir de 1968. Ce seuil, comme le définit Jean Baubérot est plus séculariste que laïcisateur. Il peut se définir par trois caractéristiques.

### *221 Un processus de désinstitutionnalisation*

Il est aujourd'hui nécessaire de faire la distinction entre pouvoir et autorité. En effet, comme l'a exprimé le père Petitclerc lors d'une conférence au collège interarmées de défense le 22 février 2006, une grande nouveauté a été instaurée par mai 68 dans notre pays. En effet, une position de pouvoir ne génère plus automatiquement une position d'autorité, cette dernière va dépendre de la crédibilité personnelle du détenteur de pouvoir. Or, quelle crédibilité accorder à des élus qui brillent par leur absence sur les bancs de l'Assemblée Nationale ? Quelle crédibilité donner à des ministres qui se disent responsables mais pas coupables lors de l'affaire du sang contaminé ? Les affaires judiciaires concernant les hautes autorités de l'Etat voient leurs effets néfastes démultipliés par une couverture médiatique parfois démesurée, laissant dans l'ombre les comportements exemplaires.

Ce processus de désinstitutionnalisation s'explique également par les dérives de la démocratie. Selon M Finkielkraut, ce risque avait déjà été analysé par Tocqueville dans *De la démocratie en Amérique*. La monarchie, caractérisée par une différence visible, s'oppose à la démocratie, invisible différence. Cette dernière instaure une égalité imaginaire, en dépit d'une inégalité réelle. Elle se nourrit de deux passions :

- la passion du bien-être, qui devient accessible à tous, les pauvres pouvant rêver d'y accéder et les privilégiés découvrant la peur de le perdre
- la passion du semblable, chez tout homme et pas seulement à l'intérieur de sa caste.

Seulement, la passion du semblable exacerbée peut conduire au nihilisme. Lorsque tout se vaut, l'échelle des valeurs se dissout.

La mauvaise humeur de notre temps peut ainsi s'analyser à la lumière de Tocqueville. La multitude devient innovante, intelligente face à un Etat trop souvent

pingre. Le citoyen coresponsable se transforme en citoyen plaignant, l'envie de faire se transforme en droit de faire, quel que soit le coût pour la société. L'aspiration au bien-être et l'égalité deviennent les seuls credo. Les devoirs s'effacent, seuls subsistent les droits. Les droits de l'homme sont aujourd'hui, pour nombre de personnes, élevés au rang de valeur suprême. Ils s'appliquent à tous, même à ceux qui n'en sont pas encore, les adolescents. L'adulte perd ainsi de sa légitimité, de son autorité sous prétexte de toujours plus d'égalité. Or, un adolescent doit se construire dans son rapport avec l'autorité, dans son opposition à l'adulte. Comme l'expliquait déjà Hannah Arendt dans *la crise de la culture*<sup>7</sup>, croire qu'il existe un monde de l'adolescent où il devrait se gouverner seul induit des effets catastrophiques. L'autorité de l'adulte est remplacée par l'autorité de ses pairs contre lesquels il ne peut légitimement se révolter. La tyrannie de la majorité s'impose alors, ils s'habillent de la même manière, écoutent les mêmes musiques, aiment les mêmes films. Si le groupe refuse la scolarité, l'adolescent pris individuellement ne peut se révolter. L'autorité du professeur est alors impossible à exercer. Les institutions n'arrivent même plus à imposer leur autorité aux enfants. Comment dans ce contexte transmettre les valeurs de la République aux nouveaux arrivants ? Quelles valeurs transmettre si ce n'est la seule valeur universelle incarnée par les droits de l'homme ? Le contrat social, fixant droits et devoirs, fondant le vivre ensemble dans la République semble bien éloigné.

### *222 Une crise de la socialisation morale*

Autrefois, les institutions d'une société démocratiques inculquaient des normes, des devoirs envers autrui et envers la société qui avait pour fonction de rendre apte l'individu à vivre en société et à le rendre autonome. Or, les institutions sont en crise, leur perte d'autorité rend difficile la transmission des normes qui permettent le vivre ensemble. Or, cet apprentissage de la socialisation se déroule principalement dans trois sphères : la famille, l'école, la cité.

Selon l'analyse du père Petitclerc, la famille perçoit au travers des médias une société peu sécurisante soumise à la cruauté des lois de la concurrence. En réaction, la cellule familiale est de plus en plus vécue comme un îlot affectif où tout est fait pour éviter les conflits. Il est de plus en plus difficile de dire non à l'enfant. Les parents, fatigués par une journée de travail, recherchent l'amour de leurs enfants, ne veulent plus imposer des normes qui sont sources de disputes. Ils sont à la recherche d'une relation

---

<sup>7</sup> Hannah ARENDT, *La crise de la culture*, Gallimard, Folio, 380p

gratifiante permanente. Ce phénomène est accentué dans les famille décomposée ou recomposée où la gestion d'un conflit s'il arrive devient vite insoluble du fait de l'absence de légitimité d'un des deux parents. Or, l'apprentissage de la socialisation se fait dans la gestion du conflit. La frustration et la gestion de ses frustrations sont essentielles à l'enfant pour construire sa capacité à vivre en société. Sinon, comment va-t-il vivre la première contrainte qui va se présenter à lui si ce n'est dans la violence et dans le rejet de l'autre. Il est indispensable que les parents et plus généralement les adultes réapprennent à poser des limites pour permettre aux jeunes de sortir de l'illusion de toute puissance de l'enfance. La forte délinquance des jeunes aujourd'hui, susceptible de déstabiliser la République et de fragiliser la position de la France à l'étranger (cas des émeutes de 2005), peut s'analyser comme la conséquence des résolutions post 68. Il fallait éviter de frustrer les enfants, car cela pouvait contraindre leur développement. Imposer des méthodes fondées uniquement sur une idéologie dans l'art éducatif, sans relation avec la réalité, engendre sur le long terme des échecs souvent retentissants. Ne jamais dire non à son enfant l'installe durablement dans son illusion de toute puissance. Il est nécessaire que l'enfant connaisse des frustrations sur les loisirs, les biens de consommation mais pas en revanche sur le plan affectif où l'amour de ses parents demeure essentiel.

Le deuxième lieu de socialisation est la cité. Or, aujourd'hui, quoi que fasse le jeune, le passant ne dit souvent plus rien. Ceci peut s'expliquer par une montée de l'individualisme (ce n'est pas mon enfant, ce n'est pas à moi de m'en occuper), par un refus de la coresponsabilité (c'est le problème de l'Etat, pas le mien). La peur est parfois également la justification de la non intervention. On assiste actuellement à une inversion du capital physique. Les parents ou adultes qui autrefois avaient des métiers nécessitant un travail de force, ont aujourd'hui plus souvent un métier dans le tertiaire. Le jeune tire profit de cette nouvelle faiblesse de l'adulte et renforce son avantage en pratiquant des arts martiaux. Par ailleurs, les forces de l'ordre sont souvent présentées dans les médias comme des tortionnaires, le moindre incident se transformant en bavure. Le jeune est déresponsabilisé, les forces de l'ordre sont discréditées, un des facteurs de la socialisation (le respect des représentants de l'Etat) s'efface encore.

Cette évolution a une incidence particulièrement grave sur les adolescents issus de l'immigration maghrébine et africaine, car dans leurs modèles éducatifs traditionnels, l'éducation du jeune garçon s'effectue jusqu'à la puberté à la maison, sous l'égide de la mère, et après la puberté sous la responsabilité de la communauté des hommes, qui

viennent en appui et en relais par rapport au père. Ce schéma, dans un espace public qui a perdu toute fonction d'éducation à la citoyenneté, ne fonctionne plus. Aujourd'hui, quand nous apercevons un enfant faire une bêtise, s'il est petit, cela nous fait rire, s'il est grand, cela nous inquiète mais nous n'intervenons pas. Il est essentiel que la communauté des citoyens prenne conscience de son rôle éducatif auprès des jeunes, lors de leurs premiers pas d'autonomie. Cependant, cette idée ne fait pas consensus. Les polémiques lorsque certains maires ont voulu interdire aux jeunes de moins de treize ans de sortir après minuit le démontrent.

Enfin, le troisième lieu d'apprentissage du vivre ensemble est naturellement l'école et devient le seul. Trente ans auparavant, les professeurs pouvaient présupposer que les élèves savaient se comporter en groupe, avant même leur entrée au collège, mais aujourd'hui ce n'est plus le cas. Les enfants se trouvent confrontés à des contraintes et des frustrations qu'ils n'ont pas connues avant et exprime parfois leur refus par une violence verbale ou physique. Par ailleurs, ils possèdent en plus parfois le soutien des parents contre l'instituteur, ce qui ne fait que renforcer les problèmes. Or les enseignants ne sont pas formés à cette tâche d'éducateur et se sentent totalement démunis lorsque la violence éclate. L'expérience permet de compenser ce manque de formation mais le statut permet au plus ancien d'être en province et impose aux plus inexpérimentés les secteurs les plus difficiles. D'autre part, les réponses de l'administration aux problèmes rencontrés par les enseignants sont souvent inadaptées et marquées par l'idéologie post 68. La réponse se décline souvent en terme de moyens ; la classe va être repeinte pour améliorer la convivialité et le bien-être, cependant le cœur du problème restera. Toutes les études montrent qu'il n'y a pas de corrélation entre le niveau des moyens consacrés et le niveau de réussite des élèves.

Plus grave est le refus d'endosser la responsabilité de cette situation par les adultes. Chacun se rejette la faute, discréditant d'autant plus le système. Les enseignants se plaignent des parents démissionnaires et de la mauvaise influence de la rue, les parents ne comprennent pas que les enseignants qui se disent des professionnels de l'éducation, soient incapables d'assurer la discipline et de former les enfants. Il est indispensable que les responsables des sphères de socialisation retrouvent un respect mutuel, reconnaissent leurs erreurs, se rencontrent et travaillent en commun afin de réellement éduquer les enfants. Contrairement à la thèse couramment admise, empruntée à Rousseau et simplifiée à l'extrême (l'homme est naturellement bon, c'est le système qui le pervertit, le mal vient de la société), il s'avère indispensable de réviser la

notion d'innocence. La violence relève de l'ordre normal du monde animal dont fait partie l'homme, l'innocence est une conquête qui n'existe pas au début de son existence. Seule l'éducation, consistant en l'apprentissage du respect de l'autre, de ses droits mais aussi de ses devoirs, permet la vie sans heurt dans une société.

La troisième caractéristique de ce troisième seuil de laïcisation ou sécularisation est liée à l'évolution technologique remettant en cause l'ordre du monde.

### *223 La nouvelle donne pluraliste*

Cette dernière spécificité se caractérise, selon Jean Baubérot, par une déterritorialisation de tout ce qui a trait au symbolique. Ce phénomène est lié à la mondialisation, à la facilité et à la multitude d'échanges entre personnes de cultures différentes. Ces échanges peuvent se réaliser grâce aux nouveaux moyens de communication, téléphonie, Internet mais également par les voyages ou par l'immigration de population originellement très éloignée physiquement et culturellement. Une forme de pluralisme ethnique ou religieux s'instaure qui se conjugue avec une évolution de la société centrée sur l'individu. Cette situation peut s'avérer particulièrement perturbante pour des personnes qui ne se sentent pas intégrés dans un pays. Par réaction, sans autre attache culturelle ou racine, elles peuvent choisir d'appartenir à une communauté religieuse, majoritaire dans leur pays d'origine, sans pour autant croire réellement.

D'autre part, selon Danièle Hervieu-Leger<sup>8</sup>, un ultime stade a été franchi du fait des évolutions technologiques, en particulier dans la génétique, qui révolutionnent notre rapport avec la nature. En effet, depuis la procréation assistée et en particulier le développement des manipulations génétiques, de nombreux domaines, qui pendant des millénaires étaient considérés comme des impératifs inéluctablement prescrits par l'ordre naturel, soutenus symboliquement par de nombreuses religions, sont aujourd'hui perçus comme manipulables par l'homme. La nature impose de moins en moins ses lois aux hommes. Dans ce cadre, il ne s'agit pas seulement d'une amélioration des processus naturels mais d'une modification radicale de ces processus. L'homme joue à l'apprenti sorcier et en quelque sorte pénètre dans le domaine supposé auparavant réservé à Dieu. Ceci constitue une rupture dans les fondements religieux de la culture occidentale. Compte tenu de l'ampleur de ce changement, un vigoureux choc en retour de la part des

---

<sup>8</sup> Commissariat général du plan, institut universitaire de Florence, chaire Jean Monnet d'études européennes, *Croyances religieuses, morales et éthiques dans le processus de construction européenne*, La documentation française, Paris, 2002.

institutions et acteurs religieux est envisageable. Ces derniers peuvent reconquérir leurs positions perdues en s'appuyant sur les forces de résistances suscitées par cette mutation et qui refusent de perdre toutes les références à l'absolu. Danièle Hervieu-Léger voit ainsi l'émergence possible de conflits culturels (donc sociaux politiques) extrêmement durs pouvant engendrer une guerre des cultures. Le fait dans une démocratie moderne de promouvoir le droit de chacun à pouvoir faire valoir publiquement la singularité de son identité peut, sur le terrain religieux, accentuer les tensions. D'un autre côté, l'ébranlement du socle religieux européen ne signifie nullement la disqualification ultime du patrimoine juif et chrétien. Le principe d'autonomie pourrait être redéfini à partir de ce patrimoine et la maîtrise de la nature pourrait se réaliser dans ce même esprit et non simplement en terme de profit.

Ces évolutions survenues en France sont le fruit d'un long processus de maturation, parsemé de rupture où la violence, tant physique que psychologique était souvent présente. La pacification prit souvent du temps, or nous sommes confrontés aujourd'hui à une présence importante de population d'origine étrangère, en particulier d'origine africaine qui n'est pas forcément préparée à vivre au sein d'une civilisation où l'individu occupe une place centrale et où les religions sont censées demeurer dans la sphère privée. La deuxième partie de cette étude consiste à évaluer si l'intégration des populations extra européennes est possible en France compte tenu des spécificités de l'identité française aujourd'hui.

### **III Les conditions de l'intégration de la population immigrée d'origine extra européenne en France**

#### 31 Une définition récente du concept d'intégration

Dans un premier temps, la France a développé une politique d'assimilation qui consiste en un processus par lequel des étrangers adoptent progressivement la culture d'un pays d'accueil. Cependant, ce concept est apprécié de diverses façons. Certains, comme Durkheim et les sociologues de l'école de Chicago, partent du principe que tous les immigrés ont la capacité d'assimiler la culture d'une société industrielle moderne pour peu qu'on les éduque. La formation initiale est alors l'instrument principal d'une

politique d'assimilation réussie. D'autres, tels Georges Mauco, font remarquer que l'adoption de la culture du pays d'accueil peut conduire à renoncer à la sienne propre, et que la capacité des immigrés à assimiler dépend de la proximité entre leur culture d'origine et la culture française. De ce fait il y aurait une hiérarchie en fonction de la proximité culturelle, et, si certains immigrés sont vite assimilables en fonction de leur culture d'appartenance, d'autres, pour la même raison, le seraient moins. Compte tenu des modifications apparues dans les origines des immigrés qui sont aujourd'hui majoritairement d'origine extra européenne, il est devenu plus difficile d'assimiler ces populations. Bien que ce concept démontre de nombreux avantages pour préserver l'identité de la France et l'unité, facteur essentiel de puissance, des voix se sont élevées pour le critiquer en démontrant qu'il imposait le renoncement pour la personne assimilée d'une partie de sa culture. D'autre part, suivant les travers de la crise identitaire expliquée précédemment, ce renoncement ne peut être accepté car en appliquant un principe égalitaire rigoriste, rien ne justifie cet abandon. Chacun doit consentir un effort vers l'autre, l'immigrant comme la nation hôte. Si on prend en compte le fait que l'immigrant vient aujourd'hui principalement des anciennes colonies françaises, ce discours devient complètement inacceptable car il signifierait une supériorité de la culture du pays d'accueil et ramènerait les intellectuels actuels au niveau de leurs ancêtres colonialistes qu'ils honnissent si volontiers. L'idée d'intégration est née de ce refus.

Ce concept fait aujourd'hui débat après avoir joui d'un large consensus dans les années 1990 au cours desquelles il est apparu et s'est développé dans les discours tout en inspirant des politiques visant essentiellement les immigrés et leurs enfants. Il a au départ fait l'objet d'un effort d'élaboration de la part d'un ensemble de personnalités du monde politique et universitaire regroupées dans le Haut Conseil à l'Intégration. La définition de ce concept proposée en 1991 par le Haut Conseil dans sa première publication est la suivante :

« Il faut concevoir l'intégration non comme une voie moyenne entre assimilation et insertion, mais comme un processus spécifique : par ce processus, il s'agit de susciter la participation active à la société nationale d'éléments variés et différents, tout en acceptant la permanence, la conservation de spécificités culturelles, sociales et morales et en tenant pour vrai que l'ensemble s'enrichit de cette variété, de cette complexité. Sans nier les différences, en sachant les prendre en compte sans les exalter, c'est sur les ressemblances et les convergences qu'une politique d'intégration met l'accent afin, dans

l'égalité des droits et des obligations, de rendre solidaires les différentes composantes ethniques et culturelles de notre société et de donner à chacun, quelle que soit son origine, la capacité de vivre dans cette société dont il a accepté les règles et dont il devient un élément constituant. »

Cette définition insiste sur le respect des cultures et des valeurs qui sont celles des différentes composantes de la société française d'aujourd'hui mais elle insiste aussi sur les solidarités nécessaires et sur l'acceptation de règles communes permettant de vivre ensemble. Implicitement, l'intégration résulte d'un effort éducatif envers ceux que l'on veut intégrer. Cependant, un échec de l'intégration qui a favorisé la conservation des cultures différentes peut conduire à un refus des règles de la société et à un repli communautaire. Si le concept peut apparaître idéalement séduisant, les faits peuvent nous ramener parfois durement à la réalité, comme l'a mesuré une récente enquête de la SOFRES : alors que, en 1993, 71% des enfants d'origine maghrébine se sentaient plus proches du mode de vie et de culture des Français que celui de leur famille, ils n'étaient plus que 45% en 2003.

Le poids de la religion peut parfois constituer un obstacle à l'intégration. La France, bien qu'ayant un passé fortement marqué par la religion catholique, ne possède pas une religion d'Etat. Par contre, elle impose la laïcité qui nécessite une adaptation des religions peu sécularisées.

### 32 La sécularisation de l'islam, prérequis vers une intégration

La régulation de l'islam en France constitue un véritable défi pour la préservation de l'identité française mais également pour la préservation de son unité. Deuxième religion de France, l'islam compte en fonction des estimations entre 4 à 6 millions de fidèles. Cependant, l'islam, contrairement à l'idée parfois répandue est pluriel. Les rapports entre les différents mouvements sont très tendus (comme le démontre les exactions entre chiites et sunnites en Irak). De même, l'origine et le temps de présence sur le sol français différencient fortement la pratique de l'islam. Ainsi les algériens, insérés depuis plus longtemps, seraient plus proches des institutions et vaccinés contre l'intégrisme, à l'image de Dalil Boubakeur, recteur de la grande mosquée de Paris, par contre, les marocains, issus d'une immigration plus récente, pratiquent plus et se retrouvent au sein d'une association plus radicale, l'UOIF.

Un des dangers de l'islam réside dans l'instrumentalisation qui en est faite par des puissances étrangères. La plupart des imams prêchant en France sont étrangers et sont même parfois salariés par des pays étrangers. Ainsi, 80 imams salariés de l'Etat turc prêchent actuellement en France en toute légalité alors que Erdogan, membre du parti islamiste « justice et développement » qui a obtenu la majorité des voix à l'assemblée turque, a proclamé : « les minarets sont nos baïonnettes, les coupoles nos casques et les mosquées nos casernes ». De même, le wahhabisme, mouvement fondamentaliste soutenu par l'Arabie Saoudite, est instrumentalisé pour légitimer le clan Saoud en interne et maintenir le fragile équilibre du pays. Il possède un soutien financier important dû aux profits de l'exploitation pétrolière qui lui permet d'aider à la construction de mosquées puis de former et placer ses imams. Or cet islam est incompatible avec les lois de la République car il fait appliquer à la lettre une théologie sclérosée qui oblige le musulman à suivre les préceptes du prophète même lorsqu'ils sont contraires aux lois. Or, comme le rappelle Tariq Ramadan : « l'islam n'est pas une religion comme le judaïsme ou le christianisme. L'islam investit le champ du social. Il ajoute à ce qui est religieux les éléments du mode de vie, de la civilisation et de la culture. Ce caractère englobant est caractéristique de l'islam ».

Conscient de ce danger, l'Etat français a créé le Conseil Français du Culte Musulman (CFCM) et, dérogeant à la séparation des religions et de l'Etat, a appuyé la nomination d'un modéré à sa tête, Dalil Boubakeur. Par ailleurs, afin d'éviter la présence de prédicateurs rigoristes venant de l'étranger dans les mosquées françaises (un tiers d'entre eux ne parlerait pas ou mal le français), deux instituts de théologie ont été créés (l'un lié à l'UOIF dans la Nièvre, le second lié à la mosquée de Paris). Pour remédier aux problèmes de financement par des fonds étrangers, le gouvernement a soutenu la création, en avril 2005, d'une Fondation où siègera l'Etat.

Confronté au problème d'un islam clandestin qui favorise les prêches extrémistes, les maires ont réagi. Ainsi, en trente ans, le nombre de lieux de culte a été multiplié par 16 atteignant le nombre de 1600 aujourd'hui. Dalil Boubakeur exprime ainsi sa satisfaction: « les maires sont les meilleurs intégrateurs de France ».

Cependant, comme l'explique Soheib Bencheik<sup>9</sup>, responsable de l'institut de théologie soutenue par la mosquée de Paris, aucune réforme n'a été engagée pour que la théologie musulmane s'assouplisse. La majorité des musulmans qui vivent leur religion

---

<sup>9</sup> Soheib Bencheik, *Marianne et le prophète, l'Islam dans la France laïque*, le livre de poche, collection biblio essais

dans la modération ont fait ce choix par bon sens ou simplement par pragmatisme. Les intellectuels, se réclamant de la confession musulmane, qui répètent que l'islam est tolérance et paix, ne possèdent aucun soutien théologique. Ils sont tous confrontés à un dilemme car seule la version archaïque du droit musulman demeure sur le terrain accessible à tous, cohérente avec elle-même et offrant une vision globale des choses. Comme le dénonce Anne-Marie Delcambre : « il faut avoir le courage de le dire : dans le Coran comme dans la Sunna se trouvent certaines prescriptions qui sont intolérables pour une conscience moderne »<sup>10</sup>. Dès lors, il est dangereux lorsque des élus mais aussi des intellectuels, souvent de gauche, brandissent l'épouvantail de l'islamophobie dès que le Coran est soumis à la critique. « Ils sont, comme le dit, Caroline Fourest, les « idiots utiles » de l'islamisme. Au nom de la tolérance et du multiculturalisme, au nom aussi d'une vision fantasmée d'un islam révolutionnaire, dernier rempart contre le capitalisme, ou pour des raisons purement électorales, ils n'hésitent pas à s'asseoir sur les valeurs de l'occident. »<sup>11</sup>. Ainsi, qui a défendu Amar Saïdi, congédié de la mosquée de Rouen pour avoir célébré des mariages mixtes et prêché en français ?

Ces attitudes rendent d'autant plus délicates les positions des nouveaux penseurs de l'Islam qui cherchent à moderniser les écritures. Il est indispensable de les soutenir afin que l'islam, à l'image du catholicisme, puisse se limiter à la sphère de la spiritualité.

Les mariages mixtes donnent une excellente indication sur l'intégration d'une population étrangère. Or, l'islam constitue un réel obstacle lorsque la population du pays d'accueil n'est pas musulmane.

### 33 Des unions mixtes limitées par le fait religieux

Le meilleur indice de l'intégration est la fréquence des unions mixtes. Si le nombre des mariages entre deux époux français est en baisse depuis 2000 (263 445 en 2000 ; 233 072 en 2002), le nombre de mariages mixtes (notion fondée ici sur la nationalité des époux et sur la mixité nationale) par contre est en constante augmentation (26 661 en 1998 ; 45 191 en 2002) représentant 16,8% de l'ensemble des mariages en 2002. 58,6% des mariages mixtes mettent en jeu un(e) ressortissant(e) africain(e) en 2002. Cette mixité est essentiellement maghrébine, principalement

---

<sup>10</sup> Anne-Marie Delcambre, *L'Islam des interdits*,

<sup>11</sup> *Le nouvel observateur*, N°2152 du 2 au 8 février 2006, La vérité sur l'Islam en France, p 12

algérienne, puis marocaine puis tunisienne, donc d'autant plus importante que la vague d'immigration est ancienne. En revanche, 54,7% des étrangers mariés à une française sont maghrébins contre seulement 26,9% des étrangères mariées à un français<sup>12</sup>. L'islam peut être à l'origine de cette disproportion.

Mais la signification de ce résultat qui tend à démontrer une bonne intégration est limitée car un certain nombre d'époux français sont des naturalisés et non des français de naissance. La seule enquête qui permet d'obtenir des résultats plus précis est celle de Michèle Tribalat, conçue en 1987 et publiée en 1995, *Mobilité géographique et insertion sociale*. Elle a un double avantage par rapport aux données officielles :

- elle est fondée sur l'origine ethnique (ou nationale) des conjoints, et non sur le critère de nationalité, qui n'est pas adéquat, en raison des francisations ;
- elle ne se limite pas aux unions légales, mais prend en compte la vie en couple.

La comparaison des deux tableaux suivants montre la différence notable dans le pourcentage de mariage mixte pour une population étrangère de culture catholique (les Espagnols) et une population étrangère de culture musulmane (les Algériens).

L'exemple des Espagnols<sup>13</sup>

|        |   | Origine du partenaire en % |         |                                       |
|--------|---|----------------------------|---------|---------------------------------------|
|        |   | Français de souche         | Immigré | Né en France de deux parents immigrés |
| Hommes | Arrivés après 15 ans                          | 18%                        | 70%     | 12%                                   |
|        | Arrivés avant 16 ans                          | 58%                        | 20%     | 22%                                   |
|        | Nés en France de deux parents nés en Espagne  | 66%                        | 9%      | 25%                                   |
| Femmes | Arrivées après 15 ans                         | 25%                        | 59%     | 16%                                   |
|        | Arrivées avant 16 ans                         | 65%                        | 22%     | 13%                                   |
|        | Nées en France de deux parents nés en Espagne | 65%                        | 14%     | 21%                                   |

<sup>12</sup> *Immigration et présence étrangère en France en 2003*, rapport annuel de la DPM, la documentation française, p104 à p106

<sup>13</sup> *Faire France, une enquête sur les immigrés et leurs enfants*, Michèle Tribalat, La Découverte, Essais, 1995, p69 et p77

## L'exemple des Algériens

|        |   | Origine du partenaire en % |         |                                       |
|--------|---|----------------------------|---------|---------------------------------------|
|        |   | Français de souche         | Immigré | Né en France de deux parents immigrés |
| Hommes | <i>Premiers mariages</i>                      |                            |         |                                       |
|        | Arrivés après 15 ans                          | 15%                        | 78%     | 7%                                    |
|        | Arrivés avant 16 ans                          | 17%                        | 60%     | 23%                                   |
| Hommes | <i>Premières unions</i>                       |                            |         |                                       |
|        | Arrivés après 15 ans                          | 20%                        | 73%     | 7%                                    |
|        | Arrivés avant 16 ans                          | 25%                        | 54%     | 21%                                   |
|        | Nés en France de deux parents nés en Algérie  | 50%                        | 17%     | 33%                                   |
| Femmes | <i>Premiers mariages</i>                      |                            |         |                                       |
|        | Arrivées après 15 ans                         | 9%                         | 87%     | 4%                                    |
|        | Arrivées avant 16 ans                         | 9%                         | 89%     | 2%                                    |
|        | Nées en France de deux parents nés en Algérie | 15%                        | 54%     | 31%                                   |
|        | <i>Premières unions</i>                       |                            |         |                                       |
|        | Arrivées après 15 ans                         | 10%                        | 85%     | 5%                                    |
|        | Arrivées avant 16 ans                         | 14%                        | 77%     | 9%                                    |
|        | Nées en France de deux parents nés en Algérie | 24%                        | 47%     | 29%                                   |

Ainsi, le taux de réels mariages mixtes est beaucoup plus faible au sein des populations d'origine musulmane, d'autant plus lorsqu'il s'agit des femmes. Le terme union correspondant à un concubinage, il est possible également de constater que les pourcentages d'unions avec des français de souche sont alors plus importants pour la femme que les mariages car la pression familiale est alors moins forte.

Par contre, la polygamie n'est plus qu'une pratique marginale, en cours de régression surtout depuis la loi Pasqua de 1993, qui l'a déclarée contraire à l'ordre public. Elle ne concerne que l'ethnie Mandé (Mali et Sénégal) et le nombre des ménages polygames établis en France serait inférieur à 10 000.

Si la religion n'aide pas à la mixité et donc à l'intégration, la répartition géographique de ces populations accentue le problème.

#### 24 Une concentration des populations étrangères dans les zones urbaines sensibles

La répartition dans l'espace des immigrés est mal répartie, constituant des pôles de concentration favorisant la montée des communautarismes. Ils sont principalement dans les zones urbaines sensibles, dans les régions à fort passé industriel. Ils sont ainsi peu nombreux dans l'ouest de la France, représentant dans ces régions moins de 3% de la population. En revanche, quatre étrangers sur dix résident en Ile de France. Mais ces chiffres ne reflètent pas totalement la réalité car si l'on analyse les proportions par ville ou par quartier la disparité est beaucoup plus grande. Le Haut Conseil à l'Intégration dans son rapport de novembre 2000, *l'Islam dans la République*, dénonce « les effets des politiques de logements des années 1960 et 1970 qui ont débouché sur des concentrations de populations immigrées ou d'origine immigrée dans des proportions telles qu'elles s'opposent à toute véritable intégration. » D'autre part, comme le souligne Jacques Barou, « on observe une progression de la proportion des occupants immigrés dans ces quartiers. Ainsi, dans la ZAC de la Noé à Chanteloup-les-Vignes (78), on observe que la population immigrée représentait moins d'un tiers des habitants en 1976, 38% en 1982, 42% en 1990 et près de 50% aujourd'hui. »<sup>14</sup> Par ailleurs, ces chiffres ne prennent pas en compte les immigrés qui ont accédé à la nationalité française. Cette concentration est encore plus marquée dans certaines communes où la part des étrangers représente 50% des habitants (Bobigny, Montreuil, Aubervilliers). Le département de Seine Saint-Denis possède 32% d'étranger soit 440 000 personnes dont 150 000 enfants de 120 nationalités différentes (18% d'Algériens) auxquels s'ajoute selon une estimation de la préfecture 250 000 étrangers en situation irrégulière. Cette forte proportion de clandestins, dans un département où les étrangers sont déjà trop

---

<sup>14</sup> L'habitat des immigrés et leurs familles, collection Point sur, Jacques Barou, La Documentation Française, Paris, 2002

nombreux pour réaliser une intégration rapide accentue les problèmes et prête facilement à l'amalgame. Privés de certains droits essentiels et en particulier de celui de travailler régulièrement, les étrangers en situation irrégulière, souvent peu ou pas qualifiés, sont exposés à l'exploitation par des employeurs clandestins peu scrupuleux ou font le choix de la délinquance pour trouver des moyens de subsistances. Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2004, les étrangers représentaient 12 241 détenus dans les prisons françaises sur une population carcérale de 55 355 personnes. Comme l'observe Laurent Mucchielli, directeur du Cesdip, dans un article publié par la revue *Criminologie*, « près de la moitié des mis en cause pour vol à la tire sont des étrangers » et « les étrangers sont nettement surreprésentés en matière d'homicide et de tentative d'homicide ». Il analyse ce phénomène comme « une version moderne de la sur-délinquance traditionnelle des milieux sociaux les plus précarisés dans une société industrielle. » Par ailleurs, le total des faits de délinquance constatés dans les zones urbaines sensibles situées en zone de police d'Etat s'élève en 2004 à 68 faits pour 1000 habitants, à 65,6 dans l'ensemble des circonscriptions de sécurité publique d'appartenance des ZUS et à seulement 47,3 pour la France métropolitaine<sup>15</sup>. Les habitants des quartiers sensibles, ethniquement proches des clandestins, souvent eux-mêmes immigrés, sont alors victimes de la mauvaise image qu'ils colportent. Cette situation favorise des discriminations sur le marché du travail, l'isolement et la ghettoïsation de ces populations, les Français de souche fuyant ces quartiers, communes voire département. La mixité, essentielle à l'intégration, disparaît ce que traduit le HCI dans son rapport par un exemple : « les deux établissements scolaires du centre-ville de Marseille visités par le HCI accueillent ainsi chacun 100% de musulmans. Que recouvre, concrètement, la mission intégratrice de l'école dans de telles conditions qui sont de nature à favoriser la montée de phénomènes de ségrégation scolaire ? » Le cercle vicieux est bouclé, un phénomène de communautarisme s'instaure entraînant un rejet mutuel des membres de chaque communauté.

### 25 Une forte exposition des populations d'origine extra-européenne au chômage

Alors que l'emploi est reconnu comme un facteur majeur de l'intégration, les immigrés sont plus affectés par le chômage que les autres actifs. En 1999, leur taux de

---

<sup>15</sup> Observatoire national des zones urbaines sensibles, rapport 2005

chômage, selon le recensement de l'INSEE, est supérieur de 9 points à la moyenne nationale. En 2002, le taux de chômage des étrangers hors Union européenne s'établissait à 25,1% soit plus de 16 points au dessus de la moyenne nationale de 8,9%. D'autre part, de 1990 à 1999, le nombre de chômeurs immigrés a augmenté d'un tiers alors que la population active immigrée s'est accrue de moins de 8%. Cette situation ne concerne pas que les non diplômés car le taux de chômage des immigrés ayant suivi des études supérieures est en moyenne de 16% contre 8% pour l'ensemble des actifs du même niveau.

Indépendamment des employeurs racistes, il faut y voir le résultat d'une gestion rationnelle des embauches incluant des informations qui dépassent celles contenues dans les dossiers individuels. Ces informations tirées des médias (violences des banlieues, islamisme) ou d'expériences personnelles attribuent un facteur de risque supplémentaire à l'embauche de population extra-européenne. Cette exclusion persistante du marché du travail induit des effets négatifs très importants. Elle nourrit la rancœur et le désamour pour ce pays. Elle peut certainement être une des causes explicatives de la récente crise des banlieues. Afin de lutter socialement contre cet état de fait, des projets de politiques de discrimination positive sont à l'étude. La solution paraît logique car ces populations souffrent indéniablement de réelle discrimination à l'embauche. Cependant, la fixation de quotas risque d'obtenir un effet pervers non négligeable qui est la non reconnaissance des employés ayant obtenu un poste du fait de cette politique. Plutôt que des quotas à l'entrée, une aide à la préparation des concours d'entrée à la fonction publique permettrait de ne pas dévaloriser les candidats qui auront réussi un concours identique aux autres et donnerait une image positive des descendants d'immigrés (la nationalité française est souvent exigée). Or, à ce jour, les immigrés se dirigent plus vers des emplois dans le commerce plutôt que dans la fonction publique.

Cependant, cette situation sociale difficile, même s'il est du rôle de l'Etat d'y remédier, ne doit pas servir de justification ou d'excuse à la commission d'actes de délinquance. Il ne faut pas transposer les phénomènes sociaux sur des actes individuels comme l'exprime la phrase si souvent reprise : « je suis violent mais c'est de la faute de la société ». L'acte de violence émane avant tout d'une volonté personnelle et entraîne par conséquent la responsabilité de l'individu. La responsabilisation du passage à l'acte est une des valeurs essentielles à retrouver.

26 D'une politique de la ville concentrée sur le logement vers une prise en compte globale des problèmes.

La politique de la ville est née à la fin des années 70 suite au constat d'une cristallisation des problèmes sociaux dans les banlieues. Elle résulte d'une construction par sédimentation de strates successives. Elle a commencé en 1973 avec la circulaire « ni tours ni barres » qui visait l'arrêt de la construction des grandes barres HLM. Puis, les émeutes que connaît le quartier des Minguettes, dans l'agglomération lyonnaise, pendant l'été 1981, prennent au dépourvu le gouvernement de gauche qui vient juste d'arriver au pouvoir. Le développement social des quartiers (DSQ) traduit la nécessité de refonder l'action publique. Le dispositif de suivi de la politique de la ville est renforcé et voit en 1990 la création de la délégation interministérielle à la ville ainsi que la nomination d'un ministre de la ville, Michel Delebarre. Deux lois importantes sont votées, la loi 91-429 qui institue la dotation de solidarité urbaine (DSU) permettant d'instaurer un principe de solidarité entre communes riches, préservées des problèmes sociaux, et communes pauvres et la loi 91-662 d'orientation pour la ville qui affiche la volonté de lutter contre la ghettoïsation par l'instauration d'un principe de mixité sociale et l'obligation faite à chaque commune d'une même agglomération de plus de 200 000 habitants de disposer d'au moins 20% de logement sociaux. Cependant, comme le décrit Daniel Béhar cette loi a des effets pervers : « le principe de mixité sociale est employé par les acteurs locaux des politiques de l'habitat comme un argument pour geler la situation résidentielle des ménages d'origine étrangère. L'utilisation systématique de règles implicites telles le « un pour un » (le départ d'un ménage français est remplacé par l'arrivée d'un ménage de même origine) ou des quotas par quartier (moins de 10% de population d'origine étrangère par exemple) paralyse le processus d'intégration par le logement... Les immigrés apparaissent peu à peu comme les premières victimes de la contradiction qui se fait jour au sein des politiques de l'habitat entre le volet social relatif à l'accès au logement et le volet territorial relatif à la mixité urbaine. »<sup>16</sup> La politique de la ville dans son ambition d'être une politique nationale se réduit souvent à un inventaire d'actions sans réelle ambition et à une logique de « guichet » à la disposition d'élus locaux à la recherche de subsides. En 1995, Jacques Chirac fait de la « fracture sociale » le ressort de sa campagne et promeut l'idée d'un plan Marshall pour les banlieues. Il donnera naissance à l'adoption du plan

---

<sup>16</sup> Daniel Béhar, L'intégration à la française, entre rigueur et pragmatisme : le cas des politiques de l'habitat, *Hommes et migrations*, n°1229, janvier-février 2001 p4

de relance pour la ville, au dispositif des zones (Zone Franche Urbaine, Zone de Redynamisation Urbaine, Zone urbaine sensible) et au recentrage sur l'économique. L'élection de 2002 aboutit à un traumatisme sur fond d'insécurité. Tandis que le ministre de l'intérieur prend les mesures destinés à rétablir l'ordre et la sécurité, le ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine a l'ambition de refonder la politique de la ville. La loi Borloo n°2003-710 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine manifeste une volonté de s'atteler de manière radicale aux problèmes des quartiers. Le budget annoncé est le plus important jamais annoncé, trente milliards d'euros. Le plan est global, concerne l'emploi (contrats d'avenir, maisons de l'emploi, contrôle renforcé des chômeurs, crédit d'impôt pour l'apprentissage), les licenciements économiques, le logement social (500 000 nouveaux logements d'ici fin2009), l'égalité des chances et les services à la personne (objectif 500 000 emplois).

La politique de la ville à la française a fait de choix de traiter simultanément les lieux et les personnes, qui sont les deux enjeux majeurs, sans y parvenir réellement jusqu'à présent. D'autre part, modèle républicain oblige, il n'est pas en France politiquement correct de prendre en compte la dimension ethnique de la réalité sociale. Pourtant, l'évènement fondateur de la politique de la ville, l'explosion des Minguettes, avait mis en lumière le désarroi des jeunes issus de l'immigration. Comme le déclare Marie Christine Jaillet : « à l'évidence la question névralgique a touché davantage à l'éthnicisation des quartiers plutôt qu'à leur paupérisation. ». D'autre part, « à avoir participé largement à euphémiser par le territorial la question ethnique, la politique de la ville n'a pas aidé à clarifier les termes du débat. »<sup>17</sup>

La dernière loi de programmation sur la politique de la ville n'a pas encore produit ses effets et les récentes émeutes dans les banlieues ne peuvent s'interpréter comme son échec.

## **Conclusion**

Le contexte actuel n'est pas favorable à une intégration aisée des populations d'origine extra européenne. La crise identitaire que traverse la France aujourd'hui ne permet pas de fournir un modèle, une image qui donne envie d'adhérer pleinement à ses

---

<sup>17</sup> La politique de la ville en France : histoire et bilan, Marie-Christine Jaillet, *Regards sur l'actualité*, n°296, décembre 2003

valeurs, dont le périmètre est particulièrement fluctuant. L'idéologie des droits de l'homme poussée à son excès ne fixe plus de devoirs pour ne se consacrer qu'aux droits. La pensée de JF Kennedy, exprimée dans son discours d'investiture du 20 janvier 1961 « ne te demande pas ce que ton pays peut faire pour toi, demande ce que tu peux faire pour ton pays » semble aujourd'hui bien éloignée des préoccupations quotidiennes des français de souche ou d'origine étrangère. La création du contrat d'accueil et d'intégration rappelle au nouvel arrivant qu'il bénéficie de l'ensemble des droits le protégeant comme citoyen mais qu'en retour, il a des devoirs envers la communauté. L'un ne va pas sans l'autre, il est utile de le rappeler.

D'autre part, la crise économique ainsi que les échecs des politiques précédentes ont constitué des ghettos où la violence, le chômage et la pauvreté sont bien plus présents qu'ailleurs. Les immigrés et leurs descendants subissent d'une part ces conditions de vie déplorables et d'autre part une discrimination à l'embauche dont la cause réside principalement dans la projection négative de l'image de ces quartiers. Dans ce contexte, le rejet de notre modèle de société et un repli communautaire devient inévitable. Il s'instaure ainsi un cercle vicieux pouvant générer un fondamentalisme religieux.

Face à ce constat, seule une politique pragmatique et non idéologique peut améliorer la situation. L'intégration ne pourra se réaliser que si un redressement économique de la France s'opère tout en s'assurant que les minorités n'en soient pas écartées. Il est nécessaire d'enlever les tabous et les peurs sur l'islam afin de dénoncer et réprimer les pratiques contraires aux lois de la République et favoriser sa sécularisation par l'intermédiaire des nouveaux penseurs. L'éducation doit retrouver sa place essentielle, sa responsabilité partagée par l'ensemble des adultes. Mais surtout, cette intégration qui nécessite une politique globale, ne peut s'envisager que s'il existe un modèle clair à suivre. Ainsi, la définition des valeurs de la République et la volonté de garantir leur respect constituent un préalable indispensable.

## BIBLIOGRAPHIE

### OUVRAGES

- BAINVILLE JACQUES, *Histoire de France*, 12<sup>ème</sup> édition, FAYARD
- BAROU JACQUES, *Europe, terre d'immigration : flux migratoires et intégration*, PUF, 2001.
- BAUBEROT JEAN, *Histoire de la laïcité française*, 2<sup>ème</sup> édition refondue, PUF, 2003
- CHAUPRADE AYMERIC, *Géopolitique, Constances et changements dans l'histoire*, 2<sup>ème</sup> édition revue et augmentée, ELLIPSES, 2003
- FABER JEAN, *Les indésirables*, GRASSET, 2000.
- GOUREVITCH JEAN-PIERRE, *La France africaine*, LE PRE AUX CLERCS, 2000.
- GREVEN-BORDE HELEN, TOURNON JEAN, *Les identités en débat, intégration ou multiculturalisme ?*, L'HARMATTAN, 2000.
- JELLEN CHRISTIAN, *Ils feront de bons français*, NOTRE EPOQUE, 1991.
- LE MOIGNE GUY, André Lebon, *L'immigration en France*, PUF, 1999.
- NOIRIEL GERARD, *Le creuset français*, POINTS HISTOIRE, 1992.
- SEGOUD JEAN-FRANÇOIS, VIAL ERIC, *Nation, nationalismes en Europe de 1850 à 1920*, CAPES / AGREGATION, ATLAS, ELLIPSES, 1996.
- TAPINOS GEORGES, *La France dans deux générations : population et société dans le premier tiers du XXI<sup>ème</sup> siècle*, FAYARD, 1992.
- TODD EMMANUEL, *Le destin des immigrés : assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales*, PARIS : SEUIL, 1994.
- TRIBALAT MICHELE, *Faire France*, PARIS : LA DECOUVERTE, 1995.
- TRIBALAT MICHELE, *100 ans d'immigration, étrangers d'hier, français d'aujourd'hui*, PUF, 1992.
- PATRICK WEIL, *Mission d'étude des législations de la nationalité et de l'immigration*, LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, 1997.

## **RAPPORTS**

*Lutter contre les discriminations*, rapport à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité, Jean-Michel Belorgey, LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, 1999

*Le contrat et l'intégration*, rapport à M le Premier ministre, Haut conseil à l'intégration, LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, 2003

*L'islam dans la République*, rapport au Premier ministre, Haut conseil à l'intégration, LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, 2001

*La laïcité à l'école, un principe républicain à réaffirmer*, Tome 1&2, Assemblée nationale, 2003

*Laïcité et République*, rapport au Président de la République, LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, 2004

*Un siècle de laïcité*, rapport public 2004, Conseil d'Etat, LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, 2004

*Immigration et présence étrangère en France en 2003*, rapport annuel de la Direction de la population et des migrations, LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, 2005

*Les immigrés en France* – INSEE, Collections références, 2005

*Croyances religieuses, morales et éthiques dans le processus de construction européenne*, Commissariat général du plan, LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, mai 2002

## **REVUES**

REGARDS SUR L'ACTUALITE, dossier état, laïcité, religions, n°298, février 2004

PROBLEMES POLITIQUES ET SOCIAUX, République et particularismes, n°909, février 2005

L'EXPRESS, enquête sur la montée de l'islam, n°2847 du 26 janvier au 1<sup>er</sup> février 2006

LE NOUVEL OBSERVATEUR, la vérité sur l'islam en France, n°2152 du 2 au 8 février 2006

## TABLE DES MATIERES

|   |        |
|---|--------|
| <b>SOMMAIRE</b> .....   | - 3 -  |
| <b>Introduction</b> .....   | - 4 -  |
| <b>I Fondements de l'identité française</b> .....   | - 4 -  |
| 11 Le rôle prépondérant de l'église dans la construction française .....  | - 5 -  |
| 12 Une construction conflictuelle de la Laïcité .....   | - 6 -  |
| 13 Une langue unificatrice : le français .....  | - 9 -  |
| <b>II Une crise identitaire</b> .....   | - 9 -  |
| 21 Analyse des facteurs exogènes de la crise .....  | - 10 - |
| 211 <i>Le déclin français</i> .....   | - 10 - |
| 212 <i>Dilution de l'identité française dans la construction européenne</i> .....                                   | - 11 - |
| 213 <i>L'immigration en France</i> .....  | - 13 - |
| 22 Les facteurs endogènes de la crise identitaire.....  | - 16 - |
| 221 <i>Un processus de désinstitutionalisation</i> .....  | - 16 - |
| 222 <i>Une crise de la socialisation morale</i> .....   | - 17 - |
| 223 <i>La nouvelle donne pluraliste</i> .....   | - 20 - |
| <b>III Les conditions de l'intégration de la population immigrée d'origine extra<br/>européenne en France</b> ..... | - 21 - |
| 31 Une définition récente du concept d'intégration.....   | - 21 - |
| 32 La sécularisation de l'islam, prérequis vers une intégration.....  | - 23 - |
| 33 Des unions mixtes limitées par le fait religieux.....  | - 25 - |
| 24 Une concentration des populations étrangères dans les zones urbaines sensibles....-                              | 28 -   |
| 25 Une forte exposition des populations d'origine extra-européenne au chômage- 29 -                                 |        |
| 26 D'une politique de la ville concentrée sur le logement vers une prise en compte<br>globale des problèmes.....    | - 31 - |
| <b>Conclusion</b> .....   | - 32 - |
| <b>Bibliographie</b> .....  | - 34 - |